BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1785

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Ventes et cessions

953 846 052 RCS Paris.
AMPW.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : 34, rue de Ponthieu, 75008 Paris.
Précédent propriétaire : 445 344 229 RCS Paris. **QUANTHOM.**
Oppositions : Article L.236-26 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun d'apport partiel d'actifs. Société apporteuse : QUANTHOM Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 34 rue de Ponthieu 75008 Paris Capital : 37598.00 EUR Numéro unique d'identification : 445344229 Lieu d'immatriculation : Paris. Société bénéficiaire : AMPW Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 34 rue de Ponthieu 75008 Paris Capital : 10000.00 EUR Numéro unique d'identification : 953846052 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue : actif de 4532131.00 EUR - passif de 232380.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Apport Partiel d'actif par la société QUANTHOM de la branche d'activité complète et autonome prestation de services de conseil en matière de ressources humaines et d'organisation à destination des entreprises et grands groupes français et étrangers, et plus généralement de toute organisation privée ou publique, à la société AMPW. La Société Bénéficiaire procèdera, à la Date de Réalisation, en rémunération de l'Apport qui lui est consenti, à une augmentation de capital d'un montant de 490 000 euros par l'émission de 49 000 actions ordinaires nouvelles (les « Actions Nouvelles »), entièrement libérées, d'une valeur nominale de 10 euros chacune, assortie d'une prime d'émission par action de 77,75 euros. La Société Apporteuse renonce à ses droits sur la différence entre la valeur de la Branche d'Activité apportée (4 299 751 euros) et la valeur des Actions Nouvelles émises en rémunération (4 299 750 euros), soit un rompu d'un montant de 1 euro. Montant prévu de la prime de scission : non . Date du projet commun d'apport partiel d'actifs : 24.06.2025. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société QUANTHOM : 25.06.2025 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société AMPW : 25.06.2025 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..